

	<b>Journée d'étude :</b> <b>« Mission et rôle d'une agence de coopération »</b> Compte-rendu	
	<b>Intervenants :</b> M. Léon Azatkhanian Mme Chantal Fontaines M. Jean-Arthur Creff	Date : 25 janvier 2010 Lieu : Médiathèque de Sélestat

### **Ordre du jour :**

1. Mots d'accueil par Jean-Arthur Creff, Président de Cordial.
2. Intervention de M. Léon Azatkhanian, Directeur de l'Association de préfiguration du Centre Régional des Lettres et du Livre Nord-Pas de Calais.  
Présentation du projet, suivie d'une séance de questions-réponses.
3. Intervention de Mme Chantal Fontaines, Directrice de l'ACCOLAD.  
Présentation de l'Agence Comtoise de coopération, ses réalisations, ainsi qu'un retour sur ses 25 ans d'expérience, suivie d'une séance de questions-réponses.
4. Présentation du Bureau de l'Association Cordial et discussion sur les projets en cours ou envisagés pour la Région Alsace.

### **1. Mots d'accueil par Jean-Arthur Creff**

En introduction de cette journée, Jean-Arthur Creff, Président de Cordial, a tenu à remercier Philippe Lutz de la Médiathèque de Sélestat pour son accueil chaleureux au sein de sa médiathèque.

Puis il a rappelé rapidement l'historique de l'association Cordial. Celle-ci, fondée en 1984 par Danielle Taesch et Francis Gueth, a donné lieu à deux réalisations concrètes importantes : la création d'un plan de conservation partagée des périodiques vivants en 1993 et l'édition du *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*, Mulhouse-Strasbourg, BNUS-CORDIAL, 1995.

Cependant, depuis plusieurs années, cette association était en dormance.

En élisant un nouveau Bureau en 2009, l'Association s'est donnée pour ambition de reprendre son activité et de jouer pleinement le rôle d'agence de coopération qui devrait être le sien.

C'est dans cet esprit de refondation que cette journée d'étude a été organisée, de manière à rassembler les partenaires potentiels et de voir ensemble ce que Cordial pourra apporter à chacun de ses membres et à la profession, en Alsace.

## 2. Intervention de M. Léon Azatkhanian.

Le premier intervenant de la Journée d'étude était M. Léon Azatkhanian, Directeur de l'Association de préfiguration du Centre Régional des Lettres et du Livre Nord-Pas de Calais.

Cette association de préfiguration existe depuis 18 mois et travaille encore au lancement du CRL.

### **1) Contexte institutionnel**

Le Nord-Pas de Calais a connu dans le passé deux expériences infructueuses de création d'agence de coopération : l'une dans les années 1980, l'autre au début des années 2000. A cela s'ajoute l'échec d'une grande agence culturelle régionale.

Il y avait donc dans cette région un passif assez lourd à prendre en compte pour la création du CRL.

### **2) Contexte politique**

La Région avait plutôt jusqu'alors investi le domaine du spectacle vivant, de la musique (avec le soutien au centre de ressources Domaine Musiques) et du cinéma (avec la création du CRRAV).

Les départements s'occupent de leur côté du spectacle vivant, des musées et de la lecture publique.

Il y avait par ailleurs un certain retard en matière de partenariats entre les collectivités publiques, entre les départements et la Région et entre la Région et l'Etat. En Nord-Pas de Calais, il y a une sorte de méfiance historique vis-à-vis de l'Etat.

### **3) Paysage de la Lecture publique en 2008**

Il existait :

- un site internet Eulalie (créé en 2006 et financé par la DRAC)
- une revue Eulalie (ancêtre de la Revue aujourd'hui éditée par l'Association de préfiguration) éditée par une association des conservateurs de bibliothèques aux activités assez ralenties.
- une association de bibliothécaires « Bib'Op » organisant des journées d'étude sur les TIC
- une association d'éditeurs, avec 40 membres, bien représentative du secteur dans cette région. Ils organisent un stand régional au Salon du Livre à Paris.
- une association de libraires, assez représentative des librairies indépendantes de la région.

### **4) Le contexte de l'Association de préfiguration**

La mission principale de cette association est de définir un projet d'établissement pour le futur CRL.

Au début des années 2000, la Région avait demandé une étude sur une éventuelle création de CRL. Cette étude n'a pas donné lieu à un accord cadre ou à une délibération du Conseil Régional. Elle a cependant servi de base au projet d'établissement présenté fin 2008 par M. Azatkhanian.

L'association a présenté des demandes de subventions auprès de la DRAC et de la Région. La DRAC a répondu favorablement et à hauteur de 100% ; la Région à hauteur de 25%. Cela représente un budget de près de 200 000 €.

L'association compte aujourd'hui 8 membres dont 7 font partie du conseil d'administration : 6 professionnels du livre de différents secteurs et 1 représentant de la DRAC.

Il y a 4 salariés représentant 3,2 équivalents temps pleins.

A ce jour, il n'y a toujours pas de réponse formelle apportée au projet d'établissement présenté par M. Azatkhianian.

En attendant, l'Association mène les actions d'un CRL, mais avec des statuts provisoires.

Dans le domaine du patrimoine, elle propose 3 axes de travail autour de la presse ancienne, de la photographie et des fonds sonores avec notamment des projets de numérisation et de valorisation concertés des collections.

## **5) Actions menées par l'Association de préfiguration**

Sans mission officielle, l'association bénéficie d'une certaine liberté qui lui permet de mener des expériences plus librement.

### *a) La revue Eulalie*

Leur première action fut donc de miser sur l'information. Considérant le passif de la région et l'éclatement des différents partenaires potentiels, l'association a décidé de donner de la visibilité aux différentes structures professionnelles, qui ne se préoccupent pas assez de valoriser leur travail.

L'association a repris l'ancienne revue existante Eulalie pour en faire un outil de visibilité, un espace à la fois symbolique et fédérateur.

Cette revue est trimestrielle et son premier numéro a été tiré à 6000 exemplaires. Elle est gratuite et disponible dans tous les lieux publics du livre.

Cette revue a été très bien accueillie par les différents partenaires régionaux.

### *b) Actions concertées*

Il s'agit de mettre en place un plan de conservation partagée de la presse et de veiller à l'organisation et l'harmonisation de l'offre de formation sur la région, en réunissant les bibliothèques, les BDP et le CNFPT.

Ces actions concertées peuvent être menées assez aisément car l'association sans mission officielle est un terrain neutre pour les différentes collectivités publiques.

## **6) Outils et structures juridiques**

### *a) choix de la structure juridique*

En termes de structure juridique, M. Azatkhianian avait le choix entre proposer de créer une association de loi 1901 ou un EPCC.

L'association offre l'avantage d'être très représentative et très souple mais c'est une structure fragile où la gouvernance peut être problématique en raison des conflits de personnes qui peuvent survenir.

L'EPCC de son côté permet de légitimer régulièrement les différents postes et permet au directeur de gérer son équipe comme dans une entreprise. L'inconvénient de l'EPCC est sa faible représentativité et sa souplesse moindre.

L'option de l'association a été choisie le temps d'asseoir ses missions et sa représentativité. Il sera toujours possible de passer en EPCC plus tard si le besoin s'en fait ressentir.

#### *b) Implication des élus*

Le portage politique facilite toujours grandement les choses. Il vaut mieux, pour mener un tel projet, avoir un élu qui accepte de porter ce projet auprès des plus hautes instances. Cela permet de faire aboutir très vite un accord cadre.

Sans portage politique :

- soit recherche d'un accord cadre par les professionnels eux-mêmes
- soit construction progressive d'une identité par le biais d'actions concrètes.

Enfin, pour fixer les subventions, il faut un lieu, des salariés et un outil fédérateur.

#### *c) les futurs statuts*

M. Azatkhianian a pris le temps de soigner les statuts de l'association et son règlement intérieur pour éviter au maximum les écueils liés à la direction de ce type de structure.

Les membres du collège des professionnels sont là en temps que personnes physiques et non en tant que représentants de leur structure, car il y a toujours des risques de changement de personne.

Les futurs statuts prévoient:

- un collège de membres de droit (Région, départements, DRAC, et collectivité publique du siège de l'association)
- un collège de membres associés (une moitié désignée par la Région, l'autre par l'Etat). Il s'agit de personnes extérieures au monde du livre pour varier les profils au sein de l'association.
- Un collège de membres élus qui restent majoritaires (4 bibliothécaires, de collectivités publiques, y compris d'universités, 2 responsables de la lecture publique au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) non dotés d'équipement, 2 auteurs ou traducteurs, 2 éditeurs, 2 libraires, 2 représentants d'associations de médiation ou d'animation littéraire).

Compte tenu du particularisme régional qui permet encore à des élus de siéger au sein d'associations subventionnées, le conseil d'administration joue aussi le rôle de comité de pilotage. Dans d'autres régions où les représentants des collectivités publiques ne siègent pas, une instance parallèle au CA qui réunit les financeurs joue ce rôle.

## **7) Conclusion**

Aujourd'hui, l'association dispose d'un site web qu'elle aimerait transformer en portail plus dynamique, en gardant une partie collaborative complétée par un contenu éditorial maîtrisé par l'association (articles de fonds, études, enquêtes, dossiers documentaires etc.).

Elle se concentre actuellement sur des actions de coagulation pour fédérer les partenaires. Techniquement, l'association pourrait d'ores et déjà signer des conventions avec le BnF, ce qui pourrait peut-être le cas prochainement dans le cadre d'une convention « à titre de préfiguration ».

### 3. Intervention de Mme Chantal Fontaines

La seconde intervenante de la Journée d'étude était Mme Chantal Fontaines, Directrice de l'ACCOLAD, l'Agence Comtoise de coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation.

Créée en 1985 et basée à Belfort, ses premières missions étaient essentiellement tournées vers le patrimoine. A l'origine, elle était principalement financée par la DRAC et très faiblement par la Région. Aujourd'hui, elle est financée à hauteur de 45% par la DRAC, 40% par la Région et le reste est partagé entre les 4 conseils généraux de Franche-Comté, ces derniers sont adhérents à l'ACCOLAD mais peuvent financer des projets ponctuels, et suivant les années et les missions, par d'autres ministères.

L'association demande aussi aux collectivités territoriales de financer les opérations ponctuelles qui peuvent les concerner.

Aujourd'hui, ACCOLAD passe des conventions triennales avec la DRAC et annuelles avec la Région. Bientôt, l'association devrait passer à des conventions triennales et tripartites avec ces deux interlocuteurs.

Les élus siègent dans le 1<sup>er</sup> collège et le 2<sup>ème</sup> collège est constitué de professionnels. Un élu ne peut pas être président de l'association.

Pour les tarifs d'adhésion, les deux principales villes de la Région (Besançon et Belfort) paient chacune 500 €. Pour les autres villes, le tarif est dégressif en fonction du nombre d'habitants. Les conseils généraux doivent s'acquitter chacun de 1100 €, les collèges et lycées de 35 € et la cotisation pour les individuels est de 11 €. Les tarifs augmentent chaque année de 2,5 %. Cette augmentation régulière et automatique permet de ne pas à avoir à la passer en CA chaque année.

Le budget de base de l'association est de 200 000 €. Ce montant couvre les frais liés aux actions de base de l'association. Cependant, avec les subventions obtenues pour les actions plus spécifiques, le budget tourne plutôt autour de 300 000 € par an. ACCOLAD compte 3 permanents, plus des chargés de mission temporaires.

Juridiquement, ACCOLAD est une association de loi 1901. L'inconvénient est la fragilité de cette structure mais cela apporte plus de souplesse et une grande réactivité par rapport à d'autres structures plus institutionnalisées. L'association a ainsi pu intervenir en urgence sur un fonds qui avait besoin d'être traité et préservé, et le circuit de signatures en interne est très rapide.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'Association est gérée comme une entreprise, par le directeur. Celui-ci doit veiller à ce que les orientations données par l'Etat, la Région et le CA soient bien respectées.

Le Président, le CA et le directeur doivent être sur la même longueur d'onde pour éviter l'apparition de problèmes.

L'agence coopère avec les BU, les BM, les archives, les bibliothèques diocésaines, les bibliothèques départementales et l'Education nationale (pour les collèges et lycées) et travaille en coopération avec tous les opérateurs culturels

ACCOLAD compte 8 comités scientifiques de pilotage, comptant chacun entre 5 et 8 personnes. Elle a 4 missions principales.

- Mission nouveaux publics :

Il s'agit de créer des liens entre les acteurs culturels (bibliothèques ou artistes) et les prisons ou les hôpitaux, de façon pérenne. Ces projets s'étendent donc sur une période de 1 à 3 ans.

Dans les prisons, des bibliothèques ont été créées avec un détenu-bibliothécaire. Celui-ci est formé par l'ABF via l'ACCOLAD. Cette mission a donné lieu à la mise en place d'ateliers, avec des écrivains, des orchestres, des danseurs ou des personnes du monde du cinéma. Il y a eu par exemple la création d'un film d'animation.

Actuellement, cette mission s'élargit aux lieux d'insertion ou de réinsertion, avec la création de points-livres où l'on peut emprunter des documents.

ACCOLAD s'interroge sur la formation à donner éventuellement au personnel des points-livres, sur les livres à y placer et les animations culturelles à proposer. L'association veut agir contre l'illettrisme et l'illectronisme.

- Mission information :

ACCOLAD se veut un centre de ressources pour tous les professionnels de la Région, sur les points juridiques, techniques, etc. L'association met donc à disposition des professionnels des dossiers complets.

ACCOLAD propose aussi quelques publications :

- un bimestriel donnant des informations générales.
- un site internet (qui compte 7000 connections par mois).
- une lettre électronique générale et une lettre électronique spécialisée en musique.

- Mission formation :

L'Association travaille en collaboration avec le CNFPT, les BDP, et l'ABF entre autres pour organiser environ 20 journées de formations par an.

ACCOLAD coopère avec les autres organismes formateurs sur la Région pour éviter les doublons dans l'offre et ainsi pouvoir l'élargir.

Ils ont aussi travaillé à uniformiser les formations sur les 4 départements pour les thèmes de base, en rédigeant des cahiers des charges très précis sur le contenu des formations.

- Mission patrimoine :

ACCOLAD emploie une chargée de mission entièrement dédiée au patrimoine. Elle travaille sur la conservation, la prévention et la valorisation. Elle a un rôle d'experte pour les demandes de subventions concernant les projets de restauration. L'ACCOLAD fait appel à la BnF pour la majorité de ses formations patrimoine. L'ACCOLAD fait partie du pôle associé franc-comtois et est membre du Comité technique de restauration.

La Région finance au ¾ le poste de cette chargée de mission et finance à 75% HT les restaurations, mais cet engagement de la Région pour le Patrimoine est une exception en France.

ACCOLAD lance également un projet de portail numérique. La préfiguration du portail a démarré fin 2008. Il devrait être bientôt lancé et permettra la valorisation des fonds patrimoniaux de la Région. ACCOLAD est le maître d'œuvre du projet. Pour faire fonctionner ce portail, les grandes bibliothèques disposeront de leurs propres serveurs et l'ACCOLAD aura un serveur à disposition des petites bibliothèques.

- Autres actions menées par l'ACCOLAD

En plus de ces missions pérennes, l'association mène des projets plus ponctuels. En ce moment, à la demande de la DRAC et de la BnF, l'association mène un travail de recensement des fonds numérisables dans le domaine de l'histoire sociale et des ouvriers. Elle dispose de 9 mois pour dresser cet état des lieux des collections réparties dans les bibliothèques, les entreprises, les partis politiques, les syndicats ou encore les associations.

Par la suite, un chargé de mission ira voir concrètement ces différents fonds pour estimer leur valeur et la pertinence de leur numérisation.

ACCOLAD mène aussi un grand travail sur l'avenir des bibliothèques à l'horizon 2015-2020, autour des questions de la dématérialisation ou des plateformes pour le livre.

Bilan des activités 2009.

Pour terminer son intervention, Mme Fontaines a présenté le bilan d'activité 2009 de l'ACCOLAD.

#### 4. Présentation du Bureau de l'Association Cordial et discussion sur les projets en cours ou envisagés pour la Région Alsace.

De manière à lancer l'association et à s'inscrire dans le paysage culturel alsacien, les membres de CORDIAL proposent de mener une action de visibilité simple mais fédératrice : la mise à jour et la mise en ligne du *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*.

Pour cela, la version imprimée du guide sera numérisée. Un chargé de mission veillera à sa mise à jour en prenant contact avec les bibliothèques concernées et mènera des actions de prospections pour ajouter à ce guide les fonds qui en sont pour l'instant absents.

Cordial créera dans l'année un site web qui servira, entre autre, à publier la mise à jour de ce guide.

Par ailleurs, d'autres projets sont déjà pressentis, pour lesquels Cordial propose de créer des sous-commissions :

- **La conservation partagée des périodiques.** De nombreux participants à la journée d'étude sont très intéressés par la mise au point d'un plan de conservation partagée. Il est donc décidé de créer un groupe de travail mené par Anne Weymuller (Méd. Malraux – Strasbourg) et Isabelle Ramon (BM de Colmar). Ce groupe pourra s'appuyer

sur l'ancien plan de conservation de Cordial (s'il n'est pas trop obsolète) et sur le travail de carte documentaire mené dans les BU par Annie Luce Heymann (SCD Université de Strasbourg).

- **Les fonds industriels dans le sud Alsace.** Les fonds concernant l'industrie sont très éclatés dans différentes structures. Cordial souhaite répertorier ces fonds et signer une convention de Pôle Associé avec la BnF pour les protéger et les valoriser. La sous-commission sera menée par Jean-Arthur Creff.
- **Le Portail des sciences religieuses.** A l'initiative de la Médiathèque protestante de Strasbourg et de la BNUS, un groupe de travail sur la visibilité des fonds religieux de Strasbourg s'est constitué. Il rassemble aujourd'hui les bibliothèques des deux facultés de théologie, les bibliothèques du couvent des Dominicains et des Capucins, le Centre œcuménique de la Fédération luthérienne mondiale, les Médiathèques de Strasbourg (par le biais du fonds patrimonial de la médiathèque Malraux) et bien sûr la BNUS (par le biais du Cadist). Le projet a pour but de créer à terme un lieu incontournable pour la recherche en théologie et en sciences religieuses. Concrètement, il s'agit de mettre en place un portail internet de présentation de chacune des institutions et de créer un outil de recherche couvrant dans un premier temps l'ensemble des périodiques vivants religieux (la liste étant déjà établie). Dans un second temps, cet outil de recherche pourrait intégrer progressivement les autres ressources en sciences religieuses (périodiques morts, monographies, fonds anciens non encore catalogués).  
Le premier groupe strasbourgeois, décrit ici, aimerait s'ouvrir aux bibliothèques possédant des fonds religieux en Alsace ainsi qu'aux autres confessions.  
La sous-commission de Cordial autour de ce projet est menée par Jean-Sébastien Ingrand (Médiathèque Protestante de Strasbourg). Par ailleurs, les bibliothèques intéressées pour rejoindre ce groupe peuvent contacter Madeleine Zeller (BNUS : [Madeleine.Zeller@bnu.fr](mailto:Madeleine.Zeller@bnu.fr)).
- **La Bibliographie alsacienne.** Actuellement, la réalisation et la mise en ligne de la Bibliographie Alsacienne est portée par la BNUS. Depuis peu, la BM de Mulhouse, la BM de Colmar et les Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg participent (ou participeront) au projet en envoyant des notices de dépouillement de périodiques. Ce projet est inscrit dans le champ d'action de Cordial pour en élargir et renforcer la coopération autour de la réalisation de la Bibliographie Alsacienne. Les objectifs seraient de mieux faire connaître cet outil et valoriser sa publication en ligne, redéfinir et clarifier la structure de la Bibliographie et en repenser les objectifs bibliographiques. La sous-commission chargée de ce projet sera dirigée par Clément Froehlicher (BNUS).
- **La valorisation des fonds patrimoniaux d'Alsace.** Afin d'encadrer la numérisation et la mise à jour du *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*, et d'élargir le champ de la valorisation des collections patrimoniales alsaciennes, Cordial propose de créer une sous-commission qui sera dédiée à ces questions. La sous-commission sera menée par Bernadette Litschgi (BM de Mulhouse).

Par ailleurs, cette discussion entre professionnels des bibliothèques et des archives est l'occasion de faire le point sur le projet de la Région de créer un Portail des Savoirs en Alsace.



Il s'agit pour la Région de fédérer les contenus numériques alsaciens produits aussi bien par les collectivités, les associations et les entreprises du secteur du livre. Le portail se contentera a priori de présenter des données moissonnées : il n'y aura pas de création de contenu.

Une entreprise développe ce projet : il conviendra de l'analyser de près quand un prototype sera disponible.

Enfin, certains participants ont demandé à recevoir les statuts de l'association ainsi qu'une plaquette de présentation de l'Association et de ses projets. Ces documents seront envoyés très prochainement à l'ensemble des participants.

La date pressentie pour la prochaine **Assemblée Générale est le 7 juin, à la BU de Colmar, à 14h**. Des convocations seront envoyées en temps voulu pour confirmer la date et les horaires.